

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 2 JUILLET 2019 À 18 HEURES 30

N° DEL2019_134 : ASSAINISSEMENT / ÉCLAIRAGE PUBLIC : ZAC DE CAMP
COUNTAL COMMUNE LE SÉQUESTRE - INTÉGRATION DE RÉSEAUX AU DOMAINE
PUBLIC COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 2 juillet 2019 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Delphine DESHAIES-GALINIE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel MARTY, Jean-François ROCHEDREUX, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Yves CHAPRON, Jean ESQUERRE

Membres présents non votants :
Messieurs Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Laurence PUJOL), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Geneviève PEREZ (pouvoir à Louis BARRET), Patrick BETEILLE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Enrico SPATARO (pouvoir à Steve JACKSON), Jacques ROYER (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX), Claude JULIEN (pouvoir à Pierre DOAT), Blandine THUEL (pouvoir à Robert GAUTHIER), Bruno CRUSEL (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Marie-Louise AT (pouvoir à Jean ESQUERRE)

Votants : 41

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 2 JUILLET 2019

N° DEL2019_134 : ASSAINISSEMENT / ÉCLAIRAGE PUBLIC : ZAC DE CAMP COUNTAL COMMUNE LE SÉQUESTRE - INTÉGRATION DE RÉSEAUX AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE

Pilote : Hydraulique - Assainissement

Madame Delphine DESHAIES-GALINIE, rapporteur,

Par délibération du 26 mars 2013, le Conseil communautaire a arrêté la procédure de transfert des réseaux et équipements de compétence communautaire des lotissements au patrimoine communautaire.

La présente délibération concerne l'opération d'aménagement « ZAC DE Camp Countal-programme eco quartier n°2 », sur la commune de « Le Séquestre ». Le Conseil municipal a délibéré le 18 septembre 2017 le classement des voiries et espaces verts de cette opération d'aménagement ZAC CAMP COUNTAL / ECOQUARTIER 2 dans le domaine public communal.

Il convient en parallèle de délibérer en Conseil communautaire l'intégration des ouvrages d'assainissement et d'éclairage public au patrimoine communautaire situés sur les voiries internes (rue de la Birade, rue du Pastel et rue de la Chénevie). L'ensemble des plans de récolement et tests de conformité ont été fournis.

La **conformité des réseaux et équipements** liés à l'assainissement, ainsi qu'à l'éclairage public de ces lotissements a été **vérifiée après la construction de l'ensemble des habitations.**

Compte tenu de la conformité aux prescriptions techniques des services, je vous propose donc d'accepter l'intégration au domaine public communautaire des réseaux d'assainissement et des réseaux d'éclairage public de l'opération d'aménagement «ZAC de CAMP COUNTAL » sur la commune du Séquestre suivant les inventaires définis aux procès-verbaux de réception ci-annexés.

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire du 26 mars 2013 approuvant la procédure de transfert des réseaux et équipements publics des lotissements,

VU la délibération du Conseil municipal de « Le Séquestre » en date du 18 septembre 2017,

VU les procès-verbaux annexés,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 juin 2019,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'intégration au domaine public communautaire des ouvrages d'assainissement et d'éclairage public de l'opération d'aménagement « ZAC de Camp Countal-programme ECO Quartier n°2 » suivant les inventaires définis aux procès-verbaux de réception ci-annexés,

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives subséquentes.

Pour extrait conforme,
Fait le 2 juillet 2019,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL